

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 8 juin 2015 portant dissolution de la brigade territoriale de Latronquière et modification corrélative des circonscriptions de celles de Figeac et de Sousceyrac (Lot)

NOR : INTJ1511510A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Latronquière (Lot) est dissoute à compter du 1^{er} juillet 2015. Corrélativement, les circonscriptions des brigades territoriales de Figeac et de Sousceyrac (Lot) sont modifiées, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Figeac et de Sousceyrac exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 juin 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
directeur des opérations et de l'emploi,
M. PATTIN

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Latronquière	Bessonies Gorses Labastide-du-Haut-Mont Ladirat Latronquière Laresses Montet-et-Bouxa Sabadel-Latronquière Saint-Cirgues Saint-Hilaire Saint-Médard-Nicourby Sénaillac-Latronquière Terrou	(Dissolution)
Figeac	Bagnac-sur-Célé Camboulit Camburat Capdenac Cardaillac Cuzac Faycelles Felzins Figeac Fons Fourmagnac Lentillac-Saint-Blaise Linac Lissac-et-Mouret Lunan Montredon Planioles Predeignes Saint-Félix Saint-Jean-Mirabel Saint-Perdoux Viazac	Bagnac-sur-Célé Camboulit Camburat Capdenac Cardaillac Cuzac Faycelles Felzins Figeac Fons Fourmagnac Lentillac-Saint-Blaise Linac Lissac-et-Mouret Lunan Montredon Planioles Predeignes Sabadel-Latronquière Saint-Cirgues Saint-Félix Saint-Jean-Mirabel Saint-Perdoux Viazac
Sousceyrac	Calviac Comiac Lacam-d'Ourcet Lamativie Latouille-Lentillac Sousceyrac	Bessonies Calviac Comiac Gorses Labastide-du-Haut-Mont Lacam-d'Ourcet Ladirat Lamativie Latouille-Lentillac Latronquière Laresses Montet-et-Bouxa Saint-Hilaire Saint-Médard-Nicourby Sénaillac-Latronquière Sousceyrac Terrou